

REGLEMENT DU JEU « Le grand jeu de la validation fait son retour »

Article 1 : Société organisatrice

La société des Transports en Commun de l'Agglomération Rouennaise (TCAR), S.A.S. au capital de 164 000 € - CCP Rouen 27484 C – RCS Rouen SIREN 309 073 625 – N° identité établissement 309 073 625 00043 - Code APE 4931 Z, exploitante du réseau Astuce dont le siège social est situé au 15 rue de la petite Chartreuse - CS60099 - 76002 Rouen Cedex 1, organise du 1^{er} octobre 2018 au 30 juin 2019 un jeu intitulé « Le grand jeu de la validation fait son retour ».

Ce jeu a pour objectif d'inciter les voyageurs à valider leur titre de transport à chaque montée dans un véhicule du réseau Astuce.

Article 2 : Participants

La participation au jeu intitulé « Le grand jeu de la validation fait son retour » est ouverte à toute personne physique titulaire d'une carte à puce Astuce (chargée d'un titre de transport) disposant d'un accès à Internet et d'une adresse électronique, excepté les salariés de l'entreprise, les membres de leur famille et les retraités de l'entreprise.

Les personnes répondant aux critères cités ci-dessus et ayant complété le formulaire d'inscription disponible sur le site Internet www.reseau-astuce.fr entre le 1^{er} octobre 2018 et le 30 juin 2019 feront automatiquement partie des participants à ce jeu.

La carte Astuce peut être obtenue gratuitement (à condition d'y charger au moins un titre) et sans délai en se rendant à l'agence Astuce située 9 rue Jeanne d'Arc à Rouen et en fournissant les documents nécessaires à son établissement, à savoir :

- Une photo d'identité de 3 x 3 cm ;
- La photocopie d'une pièce d'identité (carte d'identité nationale, passeport, permis de conduire, carte de séjour) ;
- Un justificatif de domicile.

Article 3 : Conditions de participation

Pour jouer, les participants doivent :

- S'inscrire à partir du formulaire en ligne sur le site Internet www.reseau-astuce.fr. L'enregistrement des participations s'effectue de façon continue pendant toute la durée de l'opération. Toute inscription au jeu, remplie de manière incomplète ou non conforme, ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Toute fraude ou tentative de fraude au présent jeu par un participant entraînera l'élimination du participant concerné.
- Valider leur carte Astuce à chaque montée dans un véhicule du réseau Astuce. Les validations pour être prises en compte doivent avoir lieu sur un des valideurs du réseau Astuce présents dans les véhicules ou aux stations des lignes exploitées par la société TCAR. Les validations effectuées sur les autres lignes du réseau Astuce ne seront pas prises en compte dans le cadre de la participation à ce jeu. Par ailleurs, seule la première validation de chaque voyage effectué durant le mois civil sera comptabilisée. Les différentes validations effectuées dans les soixante minutes suivant la première validation ou en correspondance ne seront pas prises en compte. Les validations acquises sur une carte Astuce ne pourront être reportées sur une autre carte en cas de perte, de vol ou de dysfonctionnement de la carte Astuce.

La société TCAR se réserve le droit de modifier ces critères durant la durée du jeu.

Article 4 : Principes et modalités du jeu « Validez pour gagner »

Dans le cadre de ce jeu, seules les validations effectuées sur les lignes exploitées par la société TCAR sont comptabilisées du lundi au dimanche sur chaque mois civil du 1^{er} octobre 2018 au 30 juin 2019.

Un tirage au sort aura lieu chaque mois entre le 5 et le 15 du mois pour déterminer les gagnants du mois précédent selon les critères suivants :

- un participant détenteur d'une carte Astuce ayant validé au moins trente fois sa carte Astuce au cours du mois faisant l'objet du tirage au sort ;
- 3 participants détenteurs d'une carte Astuce ayant validé leur carte Astuce au cours du mois faisant l'objet du tirage au sort parmi les 50 voyageurs ayant le plus validé dans ce mois ;

- 3 participants détenteurs d'une carte Astuce ayant validé au moins quinze fois leur carte Astuce au cours du mois faisant l'objet du tirage au sort ;
- 3 participants détenteurs d'une carte Astuce ayant validé au moins une fois leur carte Astuce au cours du mois faisant l'objet du tirage au sort.

Par ailleurs, un tirage au sort final aura lieu à la fin du jeu pour déterminer les gagnants de l'année selon les critères suivants :

- Un participant détenteur d'une carte Astuce ayant validé au moins trente fois sa carte Astuce pendant la durée du jeu du 1^{er} octobre 2018 au 30 juin 2019;
- 3 participants détenteurs d'une carte Astuce ayant validé leur carte Astuce pendant la durée du jeu du 1^{er} octobre 2018 au 30 juin 2019 parmi les 50 voyageurs ayant le plus validé pendant la durée du jeu ;
- 3 participants détenteurs d'une carte Astuce ayant validé au moins quinze fois leur carte Astuce pendant la durée du jeu du 1^{er} octobre 2018 au 30 juin 2019;
- 3 participants détenteurs d'une carte Astuce ayant validé au moins une fois leur carte Astuce pendant la durée du jeu du 1^{er} octobre 2018 au 30 juin 2019.

Les tirages au sort seront réalisés à l'aide de l'outil aléatoire du logiciel Excel. Une fois le tirage au sort effectué, la TCAR se réserve le droit de vérifier que les gagnants ne sont pas en situation d'impayés (s'ils sont abonnés annuels) et qu'ils n'ont pas de procès-verbal d'infraction en cours.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06-01-78, seules les données suivantes seront conservées pour désigner les gagnants :

- numéro de la carte Astuce ;
- numéro de client ;
- coordonnées de l'utilisateur (nom, prénom, date de naissance, adresse postale, e-mail, numéro de téléphone) ;
- nombre total de validations réalisées pendant la période concernée.

Les données d'arrêt de montée, de descente, de ligne et direction empruntée ne seront ni utilisées, ni conservées dans le cadre de ce jeu. Aucune donnée ne sera transmise à des tiers, ni à titre gracieux, ni à titre commercial.

Article 5 : Répartition des gains

Entre le 1^{er} octobre 2018 et le 30 juin 2019, chaque participant ne peut être tiré au sort qu'une seule fois dans le cadre des tirages au sort mensuel. Cependant, la participation au tirage au sort annuel des gagnants des tirages au sort mensuels sera prise en compte.

Article 6 : Dotations et remise des dotations

Les lots mis en jeu dans le cadre des tirages au sort mensuels seront des bons d'achat dans diverses enseignes présentes sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie pour une valeur commerciale estimative de 50 €. Les lots mis en jeu seront annoncés sur le site Internet www.reseau-astuce.fr chaque début de mois pour le mois à venir.

Les lots mis en jeu dans le cadre du tirage au sort annuel seront des bons d'achat dans diverses enseignes présentes sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie d'une valeur commerciale estimative de 100 €.

Les participants mineurs devront avoir l'autorisation et être accompagnés de leur responsable légal pour pouvoir retirer leur lot.

Les prénom et nom des gagnants ainsi que leur nombre de validations, seront annoncés sur le site Internet www.reseau-astuce.fr ainsi que sur la page Facebook du réseau. Les gagnants seront contactés par mail à l'adresse qu'ils auront communiquée dans le formulaire d'inscription au jeu. En cas d'adresse erronée, le lot sera remis en jeu parmi les participants restants.

Les gagnants autorisent la société TCAR à utiliser leurs prénom et nom sans restriction, sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que la remise de leur prix. En cas de refus, le gagnant renonce expressément à son prix.

Les gagnants devront venir retirer leur lot à l'agence Astuce située au 9 rue Jeanne d'Arc pendant les horaires d'ouverture sur présentation de leur carte Astuce et d'une pièce d'identité. Les gagnants

devront venir retirer leur lot dans les 30 jours suivant la réception du mail leur annonçant qu'ils sont gagnants. Tout lot non réclamé après cette date sera considéré comme abandonné par le(s) gagnants. Les participants mineurs devront être accompagnés de leur responsable légal pour pouvoir retirer leur lot.

Les lots offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.

Les gagnants acceptent les lots tels que présentés sur le site www.reseau-astuce.fr, sans pouvoir demander un échange, une modification ou leur valeur en espèces.

Article 7 : Limitation des responsabilités

Si pour des raisons indépendantes de la volonté de la société TCAR, la composition des lots devait être modifiée partiellement ou totalement, il sera attribué aux gagnants un lot de même nature et d'une valeur équivalente.

La société organisatrice se réserve la possibilité d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler tout ou partie du jeu, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent et/ou pour assurer la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du jeu. Dans ces différents cas, sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune indemnité ne pourra être réclamée. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

La société organisatrice décline toute responsabilité au cas où les données communiquées par des participants venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.

La responsabilité de la TCAR ne saurait être encourue :

- Si un participant avait fourni des coordonnées erronées,
- Si un participant subissait une panne technique quelconque (mauvais état de la carte Astuce),
- En cas de panne EDF ou d'incident du serveur,
- En cas de dysfonctionnement des valideurs présents dans les véhicules ou aux arrêts du réseau,
- En cas de dysfonctionnement lors des remontées des données billettiques permettant l'identification des validations par carte Astuce.

La participation au jeu « Le grand jeu de la validation fait son retour » implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites des technologies qui y sont liées, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, l'organisateur ne saurait en aucune circonstance être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative :

- Du contenu des services consultés sur le site Internet www.reseau-astuce.fr, de manière générale, de toutes informations et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet,
- De la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet,
- De tout dysfonctionnement du réseau empêchant le bon déroulement/fonctionnement du jeu « Le grand jeu de la validation fait son retour »,
- De défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication,
- De perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée,
- Des problèmes d'acheminement,
- Du fonctionnement de tout logiciel,
- Des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique,
- De toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu « Le grand jeu de la validation fait son retour » ou ayant endommagé le système d'un participant.

Il est précisé que la société TCAR ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du jeu, et ce pour quelque raison que ce soit ou encore tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site Internet. Il appartient au participant de prendre toutes les

mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

La participation au jeu se fait sous leur entière responsabilité.

Il est convenu que l'organisateur pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tel que rapport de suivi ou autres états) de nature ou sous format ou support informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par la TCAR, notamment dans ses systèmes d'information, en rapport avec l'utilisation de son site Internet.

Les participants s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments de nature ou sous format ou supports informatiques ou électroniques précités, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signés par les parties pour constituer une preuve.

Ainsi, les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par l'organisateur dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

En aucun cas, la responsabilité de la société TCAR ne pourra être engagée au titre des lots qu'elle attribue aux gagnants du jeu, qu'il s'agisse de la qualité des lots par rapport à celle annoncée ou attendue par les participants, ou des dommages éventuels de toute nature que pourraient subir les participants du fait des lots, que ces dommages leur soient directement ou indirectement imputables.

Article 8 : Contestation du jeu

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par lettre simple adressée à la société TCAR dont les coordonnées figurent à l'article 1. Cette lettre devra indiquer les coordonnées complètes du joueur et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourra être pris en compte. Il ne sera répondu à aucune demande concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu et sur la liste des gagnants. Tout litige concernant son interprétation sera tranché souverainement et sans appel par la société organisatrice.

Toute contestation ou réclamation relative à ce jeu ne sera prise en compte que si elle est adressée au plus tard le 31 septembre 2019, le cachet de La Poste faisant foi.

Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par TCAR dont les décisions sont sans appel. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent, auquel compétence exclusive est attribuée.

Article 9 : Données personnelles

Des informations nominatives sont nécessaires à la prise en compte des participations et à la détermination des gagnants. Elles sont recueillies dans le cadre du concours et sont traitées informatiquement conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004 dans le but de procéder à la bonne gestion du concours et de prévenir les gagnants.

Dans ce cadre, les participants sont informés qu'ils disposent d'un droit d'accès, de rectification ou même de radiation des informations nominatives les concernant qu'ils peuvent exercer par courrier auprès de la société TCAR dont les coordonnées sont indiquées dans l'article 1.

Tout participant ayant complété un formulaire de participation peut à tout moment se désinscrire sur simple demande écrite (timbre remboursé sur demande au tarif lent en vigueur) envoyée à la société TCAR ou par email à l'adresse contact@reseau-astuce.fr

Dans le cadre du Jeu, la Société Organisatrice, en sa qualité de responsable de traitement, collecte et traite certaines données personnelles du Participant, pendant toute la durée du jeu, telles que ses nom, prénom, pseudonyme et adresse e-mail (ci-après dénommées ensemble, les « Données Personnelles »).

Pour l'organisation du Jeu et aux seules fins de la prise de contact avec le Gagnant, la Société Organisatrice aura accès aux coordonnées personnelles des Participants, du Gagnant et du Bénéficiaire. Conformément à sa politique de confidentialité (voir article 14), la société organisatrice pourra communiquer les données personnelles de chaque participant aux autorités judiciaires afin de répondre à une injonction ou autre demande de telles autorités.

Article 10 : Dépôt du règlement

Le présent règlement a été déposé via [depotjeux](http://depotjeux.com) auprès de l'étude de Maître Doniol située 8 Rue Souilly - 77410 Claye Souilly, huissier de justice.

Le présent règlement est consultable en ligne sur le site Internet www.reseau-astuce.fr. Il peut également être obtenu sur simple demande écrite auprès de la société TCAR (timbre remboursé sur demande au tarif lent en vigueur).

Article 10 : Acceptation du règlement

Le simple fait de participer à ce jeu entraîne :

- l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement déposé via le site Internet www.depotjeux.com auprès de l'étude Maître Cohen-Skalli-Hoba, huissier de justice située, 29 Boulevard Jean Jaurès - BP 42, 93401 Saint-Ouen Cedex
- l'arbitrage en dernier ressort de la société TCAR pour toutes les contestations relatives à l'interprétation et/ou à l'application du présent règlement ou en cas de lacune de celui-ci à l'occasion du déroulement du présent jeu.

Article 11 : Décision des organisateurs

La société TCAR se réserve la possibilité de modifier, à tout moment, le présent règlement et à prendre toutes décisions qu'elle pourrait estimer utiles pour l'application et l'interprétation du règlement. La société TCAR pourra en informer les joueurs par tout moyen de son choix. La société TCAR se réserve également le droit de modifier, prolonger, écarter, suspendre ou annuler le jeu sans préavis, de modifier les lots d'une valeur équivalent en raison de tout événement indépendant de sa volonté et notamment en cas d'événement constituant un cas de force majeure ou un cas fortuit.

La société TCAR se réservera en particulier le droit s'il y a lieu d'invalider et/ou d'annuler tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements sont intervenus sous quelle que forme que ce soit. La société TCAR se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les prix aux fraudeurs et/ ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. La fraude entraîne la disqualification immédiate de son auteur.

La responsabilité de la société TCAR ne saurait être engagée au titre de ce qui précède et les joueurs ne pourront donc prétendre à aucun dédommagement ou indemnité de quelle que nature que ce soit.

Article 12 : Preuves

Il est convenu que les données contenues dans les systèmes d'information et de billettique de la société TCAR ont force probante quant aux éléments de connexion et aux informations résultat d'un traitement informatique relatif à l'opération organisée par la société TCAR.

Article 13 : Participation frauduleuse - exclusion

Les participants autorisent toutes les vérifications utiles concernant leur identité ou leur domicile. L'indication d'une adresse ne correspondant pas à son lieu de résidence principal, d'une adresse professionnelle ou d'une adresse falsifiée emportera l'annulation de la participation et la radiation du participant de la liste des gagnants.

De manière générale, toute déclaration mensongère d'un participant entraîne son exclusion du jeu et la non attribution du lot qu'il aurait pu éventuellement gagner sans que la responsabilité de la société organisatrice puisse être engagée. Tout formulaire sur lequel les coordonnées du participant seraient illisibles, incorrectes ou incomplètes sera considéré comme nul.

Toute tentative de participation frauduleuse, effectuée en bande organisée ou non, sous quelque forme que ce soit, notamment, toute participation multiple d'une personne physique ou de plusieurs personnes d'un même foyer avec des adresses mails différentes ou toute autre tentative de fraude entraînera l'exclusion définitive de tous les participants identifiés et l'annulation immédiate de tout gain potentiellement obtenu durant le jeu.

Tout participant qui tenterait de falsifier le bon déroulement du jeu, soit par intervention humaine, soit par intervention d'un automate sera immédiatement disqualifié et sa participation annulée.

En cas de fraude ou de tentative de fraude de quelque nature que ce soit, la société organisatrice se réserve, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des joueurs du fait des fraudes éventuellement commises.

La société organisatrice peut annuler la ou les participations de tout joueur n'ayant pas respecté le présent règlement. Cette annulation peut se faire à tout moment et sans préavis. La société organisatrice s'autorise également le droit de supprimer tout formulaire de participation présentant des erreurs manifestes quant à l'identité du joueur. Cette suppression peut se faire à tout moment et sans préavis.

Article 14 : Politique de confidentialité

1. Collecte de l'information

Nous recueillons des informations et nous traitons vos données personnelles sur la base de votre consentement, pour les besoins du jeu ou si nécessaire aux fins de nos intérêts légitimes, y compris pour répondre à vos demandes de renseignements et pour customiser et améliorer nos offres, produits et services sur le Web en conformité avec vos préférences (art. 6 (1) (a), (b) et (f) du RGPD).

Les données personnelles ne sont collectées que si vous nous fournissez cette information, elles ne sont traitées et utilisées que pour vous fournir des services personnalisés, ou afin de traiter vos demandes, lorsque vous vous connectez à votre compte, participez à un concours, et / ou lorsque vous vous déconnectez. Les informations recueillies peuvent inclure votre nom, votre adresse e-mail, numéro de téléphone, carte de crédit, etc. ...

En outre, nous recevons et enregistrons automatiquement des informations à partir de votre ordinateur et navigateur, y compris votre adresse IP, vos logiciels et votre matériel, et la page que vous demandez.

2. Utilisation des informations

Toutes les informations que nous recueillons auprès de vous peuvent être utilisées pour :

- Fournir un contenu publicitaire personnalisé
- Améliorer notre site Web
- Améliorer le service client et vos besoins de prise en charge
- Vous contacter par e-mail
- Administrer un concours, une promotion, ou une enquête

Si vous donnez votre consentement, l'information à laquelle vous accédez tout en visitant nos sites Web peut être stockée dans un profil utilisateur afin de pouvoir vous offrir de l'information spécifiquement personnalisée. Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment, avec prise d'effet dans le futur. Nous sommes en droit de rediriger des demandes de renseignements portant sur nos produits et services aussi vers un distributeur responsable du produit ou service pertinent et de la région.

3. Confidentialité

Nous sommes les seuls propriétaires des informations recueillies. Vos informations personnelles ne seront pas vendues, échangées, transférées, ou données à une autre société pour n'importe quelle raison, sans votre consentement, en dehors de ce qui est nécessaire pour répondre à une demande et / ou une transaction.

4. Divulgaration à des tiers

Nous ne vendons, n'échangeons et ne transférons pas vos informations personnelles identifiables à des tiers. Cela ne comprend pas les tierces parties de confiance qui nous aident à exploiter notre site Web ou à mener nos affaires, tant que ces parties conviennent de garder ces informations confidentielles.

Nous pensons qu'il est nécessaire de partager des informations afin d'enquêter, de prévenir ou de prendre des mesures concernant des activités illégales, fraudes présumées, situations impliquant des menaces potentielles à la sécurité physique de toute personne, violations de nos conditions d'utilisation, ou quand la loi nous y contraint.

Les informations non-privées, cependant, peuvent être fournies à d'autres parties pour le marketing, la publicité, ou d'autres utilisations.

5. Protection des informations

Nous mettons en œuvre une variété de mesures de sécurité pour préserver la sécurité de vos informations personnelles. Nous utilisons un cryptage à la pointe de la technologie pour protéger les informations sensibles transmises en ligne. Nous protégeons également vos informations hors ligne. Seuls les employés qui ont besoin d'effectuer un travail spécifique ont accès aux informations personnelles identifiables. Les ordinateurs et serveurs utilisés pour stocker des informations personnelles identifiables sont conservés dans un environnement sécurisé.

Les cookies ?

Nos cookies améliorent l'accès à notre site et identifient les visiteurs réguliers. En outre, nos cookies améliorent l'expérience d'utilisateur grâce au suivi et au ciblage de ses intérêts. Cependant, cette utilisation des cookies n'est en aucune façon liée à des informations personnelles identifiables sur notre site.

6. Se désabonner

Quelque soit le moment ou vous le souhaitez, vous pouvez vous désinscrire et ne plus recevoir d'e-mails.

7. Consentement

En utilisant notre site, vous consentez à notre politique de confidentialité.

Fait à Rouen, le 19 septembre 2018